

LES ORDONNANCES DE MACRON VEULENT TUER LE CODE DU TRAVAIL NON à la loi travail XXL !

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT LE 27 JUIN

Chaque jour qui passe permet de mieux comprendre les dangers des ordonnances MACRON en préparation.

➔ **En finir avec la hiérarchie des normes.**

La loi Macron-Valls-El Khomri a ouvert une large brèche autorisant l'entreprise à ne pas respecter le Code du travail et l'accord de branche sur certains points (aménagement et durée du travail...)

Le Président Macron parle de : « *changer profondément la construction de notre droit du travail et permettre aux accords de branches et d'entreprise, de déroger à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets souhaités* ».



► Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise.

La rémunération hors salaire minimale, les motifs de licenciements, le contrat de travail, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourront être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des Conventions Collectives de Branches.

En cas d'opposition syndicale, M. Macron prévoit de généraliser le « référendum » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures.

Chaque patron pourrait « faire sa loi ».

➔ **Diminuer les droits syndicaux**

La loi Rebsamen a diminué les droits en autorisant le regroupement des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT). Ceci est décidé par l'employeur dans les entreprises de moins de 300 salariés, et par accord au-dessus de ce seuil.

ORDONNANCES NON MACRON

Macron a prévu une fusion complète : « dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles ». Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord. Cela entraînerait moins de délégués, moins d'élus, moins d'heures, de droits syndicaux et la suppression des CHSCT tant souhaité par le MEDEF.

➔ **Faciliter les licenciements et précariser davantage les emplois**

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».

Cette mesure faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise.

➔ **Mais le président Macron ne veut pas s'arrêter là !**

Après s'être attaqué du Code du travail, M. Macron a prévu de s'attaquer à la Fonction publique, à l'Assurance Chômage, à la Sécurité sociale...Son programme prévoit en particulier :

- La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ;
- Imposer 2 milliards par an d'économies aux collectivités territoriales.
- Supprimer les cotisations sociales et les basculer vers la TVA et la CSG, c'est-à-dire remettre en cause le fondement même de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage. Cela marquerait la fin du paritarisme, constamment attaqué par Gouvernements et Patronat.
- Sous prétexte de les « unifier », Macron veut détruire tous les régimes de retraite existants et les fusionner dans un « régime par points », ce qui signifierait une baisse considérable des pensions de retraite.

GATTAZ L'EXIGE, MACRON LE FAIT

Pour les salariés, et pour leurs familles ce seraient des régressions terribles.

CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE, PRÉPARONS LA MOBILISATION POUR LE 27 JUIN !

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été, espérant éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.

N'attendons pas la rentrée de septembre pour se mobiliser. Devant la gravité de la situation, les Unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaires de Seine Maritime appellent l'ensemble des salariés à discuter des revendications et à se mobiliser le 27 juin contre les reculs sociaux.

- ✓ **Abrogation des lois El Khomri – Rebsamen – Macron et rétablissement complet du Code du travail et de la hiérarchie des normes.**
- ✓ Pour la prépondérance des accords de branches et des conventions collectives.
- ✓ Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel. Pas de fusion des instances représentatives.
- ✓ Non au référendum d'entreprise
- ✓ Non au plafonnement des indemnités de licenciement.

Par ailleurs, nous revendiquons :

- Relaxe et amnistie pour tous les militants et salariés poursuivis.
- Maintien de la Sécurité Sociale, basé sur la cotisation salariale.
- Pas touche à nos retraites par répartition. Pas touche aux régimes spéciaux.
- Maintien intégral du Statut de la Fonction publique et de l'unicité du Point indiciaire pour les 3 versants. Non au 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique.
- Pas d'augmentation de la CSG pour les salariés, les fonctionnaires et les retraités.
- Augmentation générale des salaires et des pensions
- L'interdiction des licenciements

TOUS EN GRÈVE LE 27 JUIN

RASSEMBLEMENT AU HAVRE à 11h00

Quai Southampton, sous l'arche aux containers